



Commission
européenne

Politique régionale



La politique régionale cible toutes les régions et villes de l'Union européenne afin de soutenir la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique et le développement durable, et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Investir dans des centres de recherche et d'innovation à San Ġwann, Galway et Cottbus; moderniser les aéroports de Riga et Wrocław; améliorer la mobilité urbaine à Athènes, Sofia et Cluj-Napoca; préserver le Mont-Saint-Michel et sauvegarder Pompéi; développer l'infrastructure à large bande dans toute la Lituanie; soutenir les petites et moyennes entreprises d'Utrecht et de Paredes; rénover les centres urbains de Santa Coloma de Gramenet et Liège; renouveler le traitement des eaux usées à Trenčín et Slavonski Brod; et promouvoir l'utilisation des technologies de l'information dans les universités de Nicosie et de Ljubljana — ce ne sont là que quelques exemples des milliers de **projets** cofinancés par la **politique régionale de l'UE** dans les régions d'Europe.

Ce que fait l'Union européenne

La politique régionale sous-tend la solidarité européenne, en stimulant la croissance économique et en améliorant la qualité de vie grâce à des investissements stratégiques. Elle consacre l'essentiel de son financement à aider les pays et régions les moins développés de l'UE à rattraper leur retard et à réduire ainsi les disparités économiques, sociales et territoriales qui existent encore dans l'Union.

La politique régionale est gérée conjointement par la Commission européenne et les États membres et leurs régions, qui choisissent les projets qui seront cofinancés par l'UE, dans le cadre de programmes convenus à l'avance avec la Commission européenne. Les fonds de l'UE sont toujours complétés par des fonds nationaux (privés et/ou publics).

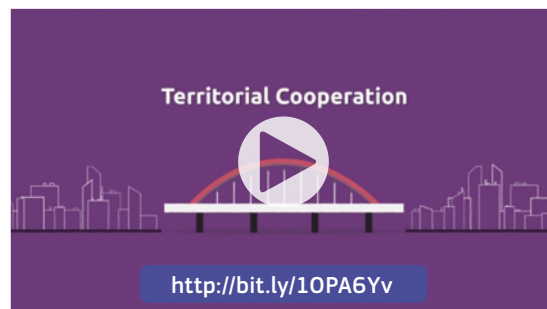
Chaque programme est élaboré dans le cadre d'un processus collectif associant les parties

prenantes aux niveaux européen, national, régional et local, les partenaires sociaux et la société civile. Ce partenariat s'applique à toutes les étapes de la programmation, depuis la conception jusqu'au suivi et à l'évaluation, en passant par la gestion et la mise en œuvre.

Grâce aux programmes **Interreg**, la politique régionale accorde une attention particulière aux besoins et au potentiel des régions frontalières.

Afin d'atteindre ces objectifs et de répondre aux divers besoins de développement de toutes les régions de l'UE, 259,7 milliards d'euros, soit un quart du budget total de l'UE, sont disponibles pour la politique régionale pendant la période 2014-2020. Ces ressources servent à financer les infrastructures stratégiques de transport et de communication, à favoriser la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement, à aider

les petites et moyennes entreprises à devenir plus innovantes et plus compétitives, à créer de nouvelles possibilités d'emploi durables, à renforcer et moderniser les systèmes éducatifs et à construire une société plus inclusive. Pour de plus amples informations sur les Fonds structurels et d'investissement européens, veuillez consulter la page internet suivante: <https://cohesiondata.ec.europa.eu/overview#>



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/regional-policy_fr



Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-94082-8	doi:10.2775/94630	NA-03-18-312-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-94079-8	doi:10.2775/710462	NA-03-18-312-FR-N